



Préavis municipal No 13/22 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de soumettre à vos délibérations le projet de budget pour l'année 2023.

Comme les années précédentes, le budget présenté reflète une situation toujours très difficile à évaluer, tant au niveau des rentrées fiscales qu'au niveau des acomptes de la facture sociale et de la péréquation. Nous tenons compte, comme à son habitude, d'une estimation prudente des recettes. Les dépenses sont calculées au plus juste et découlent en grande partie de nos engagements directs.

Les charges et les revenus tiennent compte d'une estimation de 770 habitants estimés pour l'année 2023.

Administration générale:

101.300.11 – 101.300.13 - 102.300.10

Le budget a été adapté sur la base de l'indice du coût de la vie conformément à la décision du Conseil communal fixant les indemnités et rémunérations.

110.301.11

L'augmentation du coût de la vie a été prise en compte dans le calcul des salaires. D'autre part, ce poste a également été adapté par l'augmentation dès janvier du taux d'activité de la Secrétaire municipale à 70 %, ainsi que celui de la Boursière à 90 %. Il a également été tenu compte de l'engagement d'un-e nouveau-elle collaborateur-trice Préposé-e au contrôle des habitants et adjoint administratif dès janvier à un taux d'activité de 80% pour remplacer Madame Borel, actuellement à 50 %, qui prendra sa retraite en juin 2023.

110.490.00

Dès 2022, les charges de conciergerie ont été intégrées dans le poste 110.301.11 et font dès lors partie de la répartition des charges salariales (351.390.00 – 353.390.00 – 354.390.00).

111.311.11

Le coût du renforcement de la sécurité informatique et le support par un prestataire externe ont été ajoutés, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure informatique communale. D'autre part, en attendant la migration vers un nouveau fournisseur d'application métier, le logiciel salaires devrait être remplacé par une application offrant des fonctionnalités actuelles.

111.316.30

Le budget reste identique, bien que le tarif auquel nous sont facturées les copies ait sensiblement augmenté.

111.318.11

Les prestations de la fiduciaire en vue de la migration au plan comptable MCH2 ont été prévues.

170.365.00

Participation de Fr. 3'000.-- en faveur de la Fondation sportive du Mont-de-Chamblon.

180.365.71

Les implications des problématiques énergétiques nous sont actuellement inconnues quant à notre participation aux frais des transports TRAVYS SA. Le montant a été budgété avec prudence.

Notre contribution financière pour les lignes de trafic régional augmente d'environ 30 % par rapport au budget 2022.

Finances:

Les recettes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ont été calculées sur la base d'une estimation. Les rentrées fiscales ont été réévaluées en fonction des revenus de l'année 2021, en tenant compte de l'augmentation des habitants et de la situation des rentrées fiscales effectives au 30 septembre 2022.

Les rentrées fiscales des personnes morales ont été estimées sur la base des acomptes sur le bénéfice et le capital au 30 septembre 2022.

Comme l'année précédente, la compensation fédérale à la RFFA est prévue, pour une somme de Fr. 48'000.--

Les autres rentrées ont été estimées comme les années précédentes avec une extrême prudence. Nous vous présentons comme chaque année l'évolution des péréquations intercommunales et de la facture sociale :

| Années | Facture sociale | Alimentation au fds de péréquation | Retour fds de péréquation | Dépenses thématiques | Solde net | Différences |
|-------------------|-----------------|------------------------------------|---------------------------|----------------------|-----------|-------------|
| Situation: | | | | | | |
| Acompte 2017 | 1'252'800 | 935'014 | -70'583 | -61'381 | 2'055'850 | |
| Décompte 2017 | 1'000'182 | 853'198 | -70'834 | -169'060 | 1'613'486 | -442'364 |
| Acompte 2018 | 823'179 | 833'157 | -72'268 | -112'527 | 1'471'541 | |
| Décompte 2018 | 817'046 | 745'928 | -73'726 | -153'342 | 1'335'906 | -135'635 |
| Acompte 2019 | 942'523 | 851'284 | -88'543 | -198'547 | 1'506'717 | |
| Décompte 2019 | 747'041 | 752'639 | -93'845 | -201'288 | 1'204'547 | -302'170 |
| Acompte 2020 | 822'752 | 721'746 | -92'157 | -188'766 | 1'263'575 | |
| Décompte 2020 | 596'220 | 654'389 | -126'604 | -158'434 | 965'571 | -298'004 |
| Acompte 2021 | 735'779 | 707'049 | -93'845 | -204'310 | 1'144'673 | |
| Décompte 2021 | 786'204 | 745'235 | -96'680 | -109'654 | 1'325'105 | 180'432 |
| Acompte 2022 | 629'894 | 635'735 | -104'947 | -159'272 | 1'001'410 | |
| Acompte 2023 | 810'485 | 763'242 | -99'994 | -148'515 | 1'325'218 | |

Dans les calculs de la péréquation, la valeur du point d'impôt pour 2023 est de Fr. 39'591.--.

Domaines et bâtiments:

| | |
|---------------------|---|
| Forêts | Un montant pour l'entretien courant est prévu. |
| Grande salle : | <u>350.311.10</u> Un montant est prévu pour l'achat de matériel divers. <u>350.314.10</u> Entretien courant. <u>350.315.10</u> Un montant est prévu pour l'entretien bisannuel des installations de gymnastique. |
| Pavillon scolaire : | <u>351.314.11</u> Un montant est prévu pour l'entretien courant. Tableaux interactifs : un montant est prévu pour les frais d'installation et d'étude des mesures de rayonnement 5G. L'ASIGE prend en charge la fourniture des tableaux. <u>351.390.00</u> Charges salariales de conciergerie intégrées dès 2022. |
| Temple : | <u>352.318.70</u> Un montant est prévu pour l'étude et analyse du bâtiment (pas effectué en 2022) et de l'entretien courant. |
| Maison de Commune: | <u>353.311.10</u> Prévoit le changement du mobilier de l'administration, l'éventuel aménagement de l'insonorisation d'un bureau, ainsi qu'une réserve pour de l'équipement supplémentaire selon l'évolution de l'administration. <u>353.314.10</u> L'entretien courant est prévu, ainsi que la suite du programme de remplacement des fenêtres du bâtiment. <u>353.314.12</u> Un montant est prévu pour le remplacement des pavés au pied de la façade Ouest/Nord, ainsi que la plate-bande Nord. <u>353.315.10</u> L'entretien courant est prévu, ainsi que le renouvellement du lave-vaisselle dans un appartement loué. <u>353.390.00</u> Charges salariales de conciergerie intégrées dès 2022. |
| Ancien collège: | <u>354.314.10</u> Entretien courant. <u>354.318.50</u> Contient les frais d'étude pour l'aménagement d'un appartement dans les combles. <u>354.390.00</u> Charges salariales de conciergerie intégrées dès 2022. |
| Villa : | <u>355.314.10</u> Entretien courant. |
| Ancien stand | <u>356.311.10</u> Entretien courant. <u>356.314.00</u> Entretien courant. |

Les bâtiments font toujours l'objet d'un entretien annuel nécessaire et les travaux envisagés sont budgétés dans un souci de maintenir au mieux le patrimoine de la commune. Les réfections plus importantes feront l'objet de préavis.

En raison de l'augmentation de prix des énergies, les charges ont été majorées de 40 % pour l'électricité, de 10 % pour le gaz (augmentation en 2022 : env. 36 %) , ainsi que de 20 % pour le mazout.

Urbanisme

Les montants prévus au budget 2022 sont maintenus, afin de mener à bien les dossiers comme notamment le PACom, ainsi que le PPA de Chamard.

Routes

Les travaux d'entretien des routes sont prévus comme chaque année. Le montant prévu pour l'étude de l'aménagement des chemins AF en vue de la présentation d'un futur préavis a été diminué, n'ayant pas reçu les informations en retour de l'étude.

Il a été tenu compte de l'augmentation du prix des carburants.

L'amortissement de l'investissement du Chemin des Haies est prévu sur une durée de 30 ans.

Parcs et cimetière

Comme chaque année, un montant est prévu pour l'achat de fleurs et de bacs supplémentaires.

Au parc de « Montajoie », création d'un muret en pierres sèches déjà budgété en 2022 et reporté sur les charges de cette année, ainsi que divers travaux de finalisation de l'aménagement.

Ordures ménagères et déchets

Les charges et revenus sont estimés au plus juste.

L'excédent de charges de Fr. 6'500.00 est couvert par un prélèvement au fonds de réserve.

Egouts et épuration

Comme chaque année, un montant est prévu pour le curage et l'inspection des canalisations.

Le coût de la participation de la commune à la STEP d'Yverdon a été prévu au budget avec une augmentation annoncée de Fr. 0.15 à 0.25/m³ pour le traitement des micropolluants.

Les autres charges et revenus sont estimés au plus juste et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Le montant des taxes couvre les charges du poste, en laissant une attribution au fonds de réserve de Fr. 29'200.00 qui sera utilisée pour l'amortissement de notre participation à la STEP d'Yverdon (préavis n° 22/18).

Instruction publique et cultes

Le budget de l'ASIGE augmente de plus de Fr. 45'000.— pour la période 2022-2023.

Police

Comme l'année précédente, un montant de Fr. 10'000.-- est budgété pour l'assistant de sécurité publique (ASP). Un montant de Fr. 5'000.-- est également prévu pour un service privé de surveillance des bâtiments communaux. Les charges de la police coordonnée liée à la péréquation sont supérieures aux acomptes de l'année précédente.

Un montant de Fr. 9'000.— est prévu pour la vente de macarons de stationnement. La mise en œuvre du plan du stationnement a débuté le 1^{er} novembre 2022.

Défense contre l'incendie

Le coût par habitant au SDIS de la région Nord vaudois est stable par rapport à l'année 2022. Nous recevons comme chaque année un défraiement du SDIS pour le local DAP de Montagny.

Sécurité sociale

A partir du budget 2022, la facture sociale globale, appelée maintenant cohésion sociale, est mentionnée dans le compte 720.351.00 et non plus dans les comptes 720.351.51 à 720.351.58. En effet, cette répartition ne nous parvient plus en temps utile pour apparaître dans le budget, mais figurera en revanche dans la brochure des comptes.

Service des eaux

810.312.11 Le prix de l'eau fourni par SAGENORD a fait l'objet d'une augmentation en 2022 et reste inchangé en 2023.

810.435.10 L'augmentation de la consommation d'eau a été estimée.

Conclusions:

Le budget présente un déficit conséquent, notamment dû à une importante facture péréquative concernant la cohésion sociale, la péréquation directe et la facture policière. L'inflation significative du prix des énergies est également prise en compte, de même qu'une participation en sensible augmentation concernant les écoles (ASIGE).

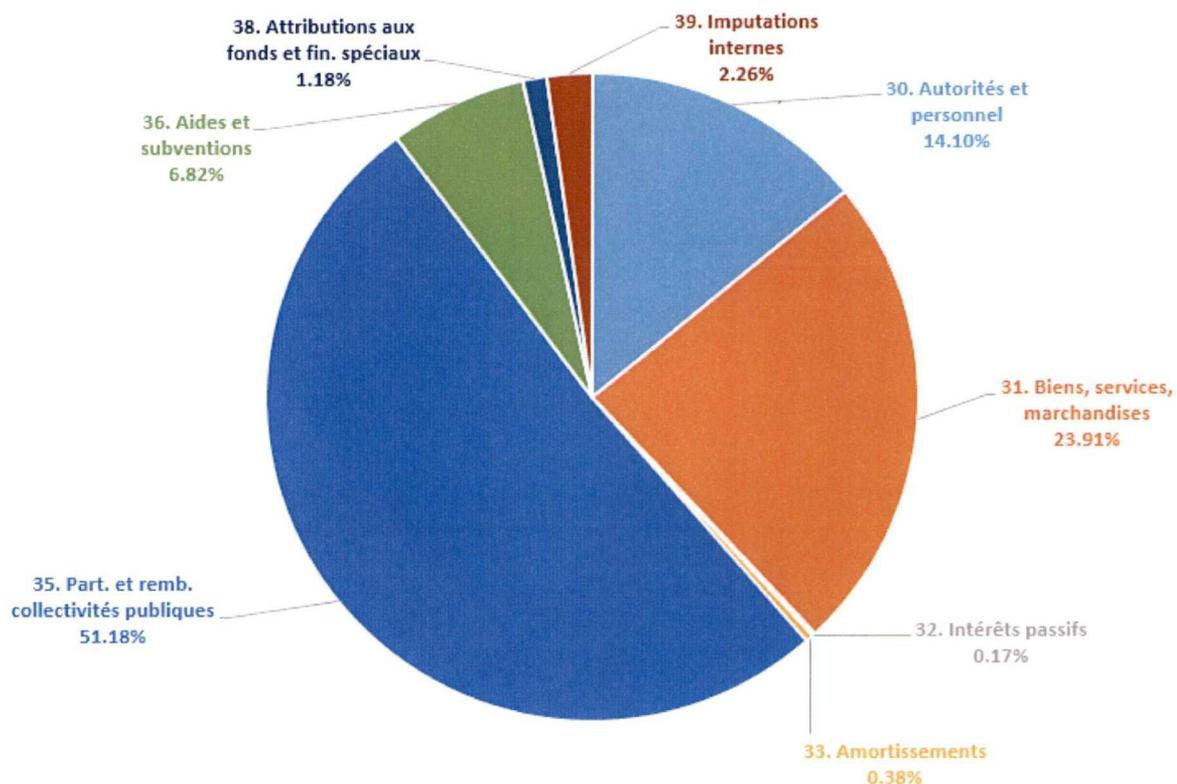
En effet, les charges qui nous sont imposées notamment par le Canton et les associations intercommunales « plombent » notre budget et donc notre marge de manœuvre financière ; celles-ci ont donc été calculées de manière très prudente en tenant compte des aménagements et améliorations toutefois nécessaires.

Nous vous présentons ci-dessous le récapitulatif du compte de fonctionnement, ainsi que les proportions des charges et revenus par nature :

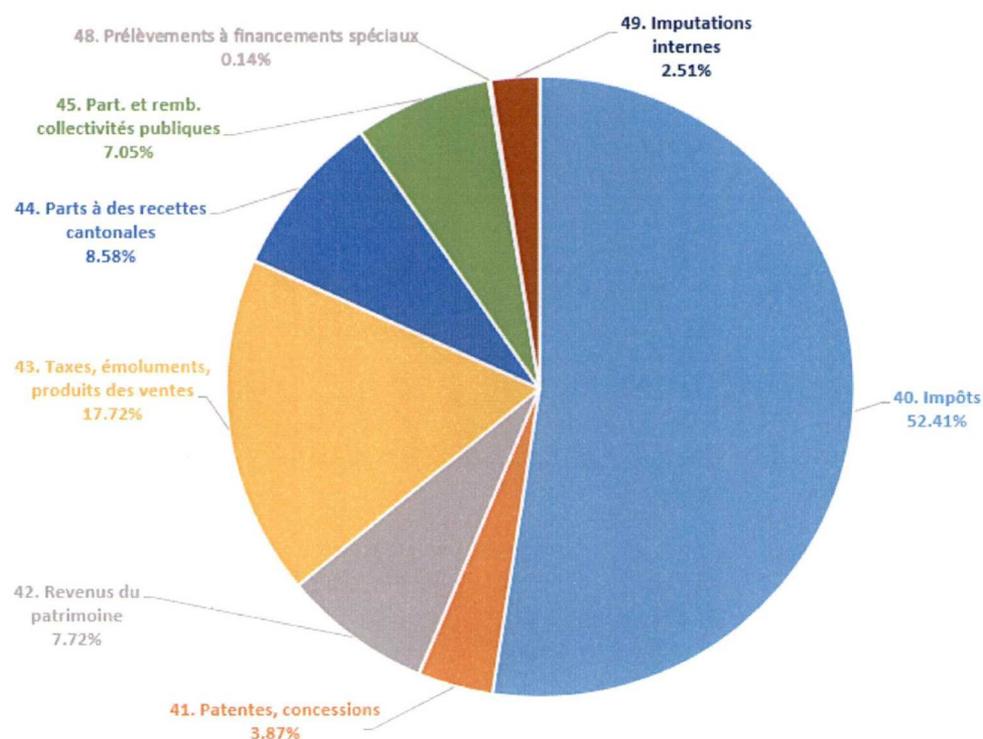
Récapitulatif du compte de fonctionnement

| | Comptes 2021 | Budget 2022 | Budget 2023 | Comptes 2021 | Budget 2022 | Budget 2023 |
|----------------------------------|---------------------|------------------|------------------|---------------------|------------------|------------------|
| | <i>Charges</i> | | | <i>Revenus</i> | | |
| 1 Administration générale | 995'520.45 | 1'070'000 | 1'251'000 | 158'200.30 | 144'500 | 149'500 |
| 2 Finances | 982'432.08 | 674'735 | 802'242 | 3'744'136.50 | 3'118'619 | 3'406'009 |
| 3 Domaines et bâtiments | 994'948.10 | 305'200 | 359'200 | 493'487.55 | 378'460 | 383'160 |
| 4 Travaux | 567'759.00 | 761'500 | 769'500 | 357'492.10 | 350'750 | 377'250 |
| 5 Instruction publique et cultes | 427'945.20 | 481'500 | 539'300 | 1'400.00 | 1'400 | 1'400 |
| 6 Police | 161'941.58 | 171'712 | 192'207 | 28'709.22 | 22'000 | 34'000 |
| 7 Sécurité sociale | 652'834.68 | 786'200 | 961'500 | 0.00 | 0 | 0 |
| 8 Services industriels | 321'388.70 | 418'000 | 428'000 | 321'388.70 | 418'000 | 428'000 |
| Totaux de fonctionnement | 5'104'769.79 | 4'668'847 | 5'302'949 | 5'104'814.37 | 4'433'729 | 4'779'319 |
| Excédents charges fonctionnement | | | | -44.58 | 235'118 | 523'630 |

Budget 2023 – Charges par nature



Budget 2023 – Produits par nature



Compte tenu de ce qui précède et du détail du budget qui vous est fourni par ailleurs,

| | |
|---|-------------------------|
| le total des charges budgétées se monte à | Fr 5'303'949.00 |
| le total des revenus budgétés se monte à | <u>Fr. 4'779'319.00</u> |
| ce qui laisse apparaître une perte de | <u>Fr 524'630.00</u> |

Vu ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, accepter la proposition suivante:

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission

d é c i d e

Article 1 d'adopter le budget 2023 tel que présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 21 novembre 2022, pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

| | | | |
|--------------|---|-----------------|--|
| Le Syndic |  | La Secrétaire |  |
| F. R. Rohner |  | A. Vuille-Bille | |